

39
27
4

15 décembre 2005

de Mme Amblot, secrétaire de séance

L'an deux mil cinq, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le neuf du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et trente minutes.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. le Député-Maire désigne Mme Amblot, Conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Député-Maire communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 12 novembre et le 15 décembre 2005.

. un arrêté de dépenses imprévues, pris le 23 novembre 2005, en vertu des articles L.2322.1 et L.2322.2 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal, des :

- 3 novembre 2005
- 10 novembre 2005

A la majorité

Ces documents peuvent être consultés en mairie, aux services ci-après :

- Accueil, 1^{er} étage
- Documentation, 4^{ème} étage.

05-250 : Versement d'une subvention exceptionnelle aux sinistrés du Pakistan

VOTE une subvention exceptionnelle de 7.625 € (sept mille six cent vingt cinq euros) afin d'apporter son soutien aux populations sinistrées du Pakistan, qui sera versée à la Croix Rouge.

A l'unanimité

FINANCES COMMUNALES

05-251 : Budget primitif 2006 - Débat d'orientations budgétaires

PREND ACTE des principaux objectifs définis et devant servir à l'élaboration du budget primitif 2006 de la commune.

05-252 : Décision modificative du mois de décembre 2005

VOTE la décision modificative s'équilibrant :

en Fonctionnement

- Dépenses :	801 008 €
- Virement à la section d'investissement	745 937 €
- Recettes	1 546 945 €

en Investissement

- Dépenses :	1 668 677.29 €
- Virement de la section de fonctionnement	745 937.00 €
- Recettes	922 740.29 €

telle qu'annexée à la délibération (ces documents sont affichés en mairie, service accueil, 1^{er} étage).

A la majorité

05-253 : Tarifs des porte badges à compter du 1^{er} janvier 2006

ADOPTE à compter du 1^{er} janvier 2006, le tarif de 0,60 € TTC pour la délivrance à partir du deuxième porte badge perdu, cassé ou volé.

A l'unanimité

05-254 : Bilan 2004 de la SAGE - Compte rendu d'activités et bilan financier au 31 décembre 2004

APPROUVE conformément aux dispositions de la loi précitée, le document présenté par la SAGE (Société d'Aménagement, de Gestion et d'Équipement), dont le siège social est sis 41 allée Nelson Mandela - 93290 Tremblay-en-France, pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, à savoir :

- Rapport d'activités de la SAGE à la ville de Tremblay-en-France, pour l'année 2004,
- Compte de résultat et de bilan de la société au 31 décembre 2004,
- Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- Comptes rendus financiers de la ZAC du Vieux-Pays, des espaces publics du Vieux-Pays, d'une voie de desserte au Vieux-Pays, de l'entrée du Centre-Ville, de l'Odéon conservatoire de musique et de danse, de la place du Bicentenaire, du gymnase Maurice Thorez et de la Maison des associations.

PREND ACTE de l'évolution financière des opérations induisant en particulier des modifications de participation prévisionnelle de la ville, et délibèrera ultérieurement sur le montant de ces participations.

SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

05-255 : Budget primitif 2006 - Débat d'orientations budgétaires

PREND ACTE des principaux objectifs définis et devant servir à l'élaboration du budget primitif 2006 du service annexe de l'Assainissement.

REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU

05-256 : Budget primitif 2006 - Débat d'orientations budgétaires

PREND ACTE des principaux objectifs définis et devant servir à l'élaboration du budget primitif 2006 de la Régie communale de distribution d'eau.

POLITIQUE DE LA VILLE

05-257 : Validation du projet d'agrément du Centre Social

APPROUVE la création d'un Centre Social éclaté au Centre-Ville intégrant les équipements Louise Michel et Mikado.

APPROUVE la démarche visant l'obtention d'agrément CAF.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation de l'équipement Louise Michel.

SOLLICITE l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour ce projet.

A l'unanimité

HABITAT

05-258 : Approbation d'une convention à passer entre la ville de Tremblay-en-France et l'ADIL 93, dans le cadre des activités de conseil et d'information sur le logement, en direction des habitants de la commune

APPROUVE la convention à passer entre la ville de Tremblay-en-France et l'ADIL 93, afin de mener des permanences d'information et d'orientation liées au logement, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2006, renouvelable expressément trois fois maximum.

DIT que le montant annuel est estimé à la somme de 4.573,47 € TTC (quatre mille cinq cent soixante treize euros et quarante sept centimes).

DIT que, pour l'année 2006, la ville de Tremblay-en-France s'engage à mettre à disposition des locaux et outils de communication.

DIT que l'ADIL 93 mettra à disposition du personnel qualifié pour assurer les permanences. L'ADIL 93 se chargera de doter le salarié d'un ordinateur et d'une imprimante portables pour assurer les permanences, afin que celui-ci soit en mesure de répondre aux interrogations sur le financement immobilier.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer cette convention.

A l'unanimité

05-259 : Approbation d'une convention à passer entre la ville de Tremblay-en-France et le PACT-ARIM 93, dans le cadre des activités de conseil et d'information sur le logement, en direction des habitants de la commune

APPROUVE la convention à passer entre la ville de Tremblay-en-France et le PACT ARIM 93, afin de mener des permanences d'information et d'orientation liées au logement, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2006, renouvelable expressément trois fois maximum.

DIT que le montant annuel est estimé à la somme de 2.929,03 € TTC (deux mille neuf cent vingt neuf euros et trois centimes).

DIT que, pour l'année 2006, la ville de Tremblay-en-France s'engage à mettre à disposition des locaux et outils de communication.

DIT que le PACT-ARIM 93 mettra à disposition du personnel qualifié pour assurer les permanences.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer cette convention.

A l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

05-260 : Approbation d'une convention à passer entre la ville et l'association « Tremblay Espace Evasion »

APPROUVE les clauses de la convention définissant les modalités de mise à disposition du centre de vacances « Le Fontenil » par la ville de Tremblay-en-France au profit de l'association « Tremblay Espace Evasion ».

DECIDE d'allouer une subvention de 310.000 € (trois cent dix mille euros) pour l'année 2006, afin d'aider l'association « Tremblay Espace Evasion » à assurer ses frais de fonctionnement.

AUTORISE monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention et les pièces s'y rapportant, avec l'association « Tremblay Espace Evasion ».

A l'unanimité des votants

SPORTS

05-261 : Versement de la subvention municipale « transport » aux associations sportives pour l'année 2005

ADOPTE la répartition de la subvention « transport » pour un montant total de 20.063,00 € (vingt mille soixante trois euros), correspondant à la participation communale aux frais de déplacements des équipes et des pratiquants de sports individuels, selon le détail ci-dessous :

Associations sportives concernées :

- A.P.A.A.S.	3.767,00 €
- Tremblay Athlétique Club	7.026,00 €
- Tennis Club Tremblaysien	306,00 €
- USBSD Cyclotourisme	513,00 €
- USBSD Cyclisme	291,00 €
- Team Cycliste 93	516,00 €
- Dojo Jigoro Kano de Tremblay	895,00 €
- Tremblay Football Club	2.835,00 €
- Le Roseau V Viet Vo Dao	76,00 €
- Association Pongiste Sevrans Tremblay	501,00 €
- Section Tremblaysienne de Tarot	129,00 €
- Tremblay-en-France Hand-Ball	2.750,00 €
- Tremblay Boxing Club	351,00 €
- Boxe Française 93	107,00 €

Total : 20.063,00 €

A l'unanimité

05-262 : Approbation d'une convention cadre à passer entre la ville de Tremblay-en-France et :

- a) le Tennis Club Tremblaysien (TCT)
- b) l'association Tremblay-en-France Hand-Ball

APPROUVE les conventions cadres à passer entre la ville de Tremblay-en-France et :

- le Tennis club Tremblaysien (TCT),
- l'association Tremblay-en-France Hand-Ball,

à compter du 1^{er} janvier 2006, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse (maximum 3 ans).

AUTORISE monsieur le Député-Maire, ou en cas d'empêchement son Adjoint chargé des sports, à signer lesdites conventions.

A l'unanimité

ACTION CULTURELLE

05-263 : Convention générale de subventionnement à passer entre la ville de Tremblay-en-France et « l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon »

APPROUVE les termes de la nouvelle convention et son annexe à passer entre la ville de Tremblay-en-France et « l'association pour la gestion de la salle Jean-Roger Caussimon » située 1 place du Bicentenaire de la Révolution Française 93290 Tremblay-en-France.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer cette convention.

PRECISE que la convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

DIT que les subventions à verser à « l'association pour la gestion de la salle Jean-Roger Caussimon » seront imputées au budget primitif 2006.

AUTORISE monsieur le Député-maire à effectuer les versements correspondant à la subvention accordée au titre de chaque exercice budgétaire, soit pour 2006, la somme de 313.510 euros dont 23.000 euros destinés à l'organisation des concerts du conservatoire de musique.

A l'unanimité

URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

05-264 : Approbation de l'acquisition d'une parcelle en nature de terre agricole située au lieudit « Chemin des Vaches »

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 45, pour une superficie de 2.479 m², auprès de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) dont le siège social est sis 195 rue de Bercy - 75582 Paris Cedex 12.

AJOUTE que l'acquisition interviendra au prix total de 14.000 € (quatorze mille euros).

AUTORISE monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer la promesse de vente puis l'acte de vente avec les personnes concernées.

A l'unanimité

05-265 : Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS), en vue de la réalisation d'un établissement hébergeant des personnes âgées désorientées :

a) Bilan de la concertation de la population

APPROUVE le bilan présenté pour la concertation de la population préalable au projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, visant à modifier la localisation des espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer, dans une propriété située entre la route de Roissy et l'allée des Tilleuls, en vue d'y permettre la création d'un établissement pour malades d'Alzheimer.

DIT que ce bilan permet d'établir que la population est favorable audit projet.

A l'unanimité

05-266 : Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS), en vue de la réalisation d'un établissement hébergeant des personnes âgées désorientées :

b) Examen des conclusions du commissaire-enquêteur

DECIDE de lever la réserve du commissaire-enquêteur en engageant une procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC du Vieux-Pays, destinée à reporter les nouveaux espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer dans ce document.

PRECISE que cette procédure consiste à organiser une nouvelle consultation des personnes publiques associées et une nouvelle enquête publique, sur la base des éléments du précédent dossier.

A l'unanimité

05-267 : Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS), en vue de la réalisation d'un établissement hébergeant des personnes âgées désorientées :

c) Approbation du POS révisé

APPROUVE la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, visant à modifier la localisation des espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer, dans une propriété située entre la route de Roissy et l'allée des Tilleuls, en vue d'y permettre la création d'un établissement pour malades d'Alzheimer.

AJOUTE que cette délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution des mesures de publicité édictées à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme.

A l'unanimité

05-268 : Création d'une pré-ZAD de 310 hectares au Nord, à l'Est et au Sud du Vieux-Pays

DEMANDE à monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis de prendre un arrêté délimitant un périmètre de ZAD provisoire (ou pré-ZAD) sur 310 hectares situés au Nord, à l'Est et au Sud du Vieux-Pays.

A l'unanimité

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

FINANCES COMMUNALES

05-269 : Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement et des subventions de fonctionnement avant l'adoption du budget primitif 2006

AUTORISE monsieur le Député-Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2006, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2005, et ce, avant le vote du budget primitif 2006.

DIT que les affectations de crédit sont les suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts au budget 2005	Montants des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2006
20- Immobilisations incorporelles	566.232,10 €	141.558,03 €
21- Immobilisations corporelles	9.024.216,17 €	2.256.054,02 €
23- Immobilisations en cours	33.990.899,56 €	8.497.724,89 €

AUTORISE monsieur le Député-Maire à engager, liquider, mandater des dépenses liées au versement des premiers acomptes de subventions de fonctionnement aux associations ou établissements publics, suivant les conventions existantes, selon le détail ci-dessous :

Associations ou établissements publics	Subventions 2005	Montants à verser en janvier 2006
CCAS	1.624.857 €	200.000 €
Caisse des écoles	301.633 €	100.000 €
Le Centre de formation municipale (CFM)	120.400 €	44.167 €
ATC Cinéma Jacques Tati	293.640 €	98.446 €
Centre culturel Aragon	715.190 €	243.400 €
APAAS	1.020.134 €	360.389 €
Tennis Club Tremblaysien	136.009 €	43.067 €
Tremblay Football Club	215.204,49 €	106.623 €
TAC Handball	324.772 €	81.545 €
MJC Espace Jean Roger Caussimon	110.350 €	50.000 €
Association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon	288.905 €	104.503 €
Tremblay Espace Evasion	399.500 €	103.333 €
Ecole Pie X	47.000 €	15.667 €
Comité de jumelage	21.360 €	21.360 €

A la majorité

05-270 : Admissions en non-valeur

AUTORISE les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables relatifs aux années 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, dont le montant global s'élève à 9.638,97 € (neuf mille six cent trente huit euros et quatre vingt dix sept centimes).

A l'unanimité

05-271 : Facturation au Comité régional de gymnastique, au Comité régional de rugby, au Tremblay-en-France Hand-Ball et à l'ARAC, des repas fournis par le SIRESCO

DECIDE de prendre en charge le règlement de la facture émanant du SIRESCO concernant ces prestations de restauration, dans le cadre de la contribution mensuelle versée au SIRESCO.

DIT que les facturations, d'un montant correspondant, seront établies par la ville de Tremblay-en-France en direction des associations suivantes : Comité régional de gymnastique, Comité régional de rugby, Tremblay-en-France Hand-Ball et l'ARAC.

A l'unanimité

05-272 : Tarifs des services publics pour l'année 2006 concernant les activités soumises ou non au quotient familial - Rectification d'une erreur matérielle pour les tarifs des centres de loisirs accueil à la demi-journée, pour les collégiens et les vacances pour tous

ADOPTE le tableau des tarifs 2006, concernant les centres de loisirs accueil à la demi-journée, pour les collégiens et les vacances pour tous, en remplacement du tableau n° 10 qui était annexé à la délibération n° 05-177 du 19 septembre 2005 (ce tableau est affiché en mairie, 1^{er} étage, service accueil).

A l'unanimité

05-273 : Remboursement de frais des mandats spéciaux confiés aux Elus

DECIDE de prendre en charge :

➤ du 19 au 21 octobre 2005 :

- les frais de transport d'un montant total de 101,98 €, concernant les missions confiées à messieurs Ernest Boisadan et Franck Misson ;

➤ du 25 au 27 octobre 2005 :

- les frais de transport, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 274,76 €, concernant la mission confiée à madame Henriette Cazenave.

A l'unanimité,

SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

05-274 : Subventions octroyées à des familles, dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement

- Subvention suivant les règles de la délibération n° 96-106 du Conseil municipal du 27 juin 1996 :

DECIDE d'allouer à monsieur **Servais**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1.067,14 €.

DECIDE d'allouer à monsieur **Marmet**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1.067,14 €.

DECIDE d'allouer à monsieur **Barth**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1.067,14 €.

- Subvention suivant les règles de la délibération n° 05-35 du Conseil municipal du 17 février 2005 :

DECIDE d'allouer à monsieur **Guyot**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1.943,18 € TTC.

DECIDE d'allouer à monsieur **Mallia**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 736,81 € TTC.

DECIDE d'allouer à monsieur **Giangrasso**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 967,26 € TTC.

DECIDE d'allouer à monsieur **Nascimbeni**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 468,28 € TTC.

DECIDE d'allouer à monsieur **Landragin**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 607,09 € TTC.

DECIDE d'allouer à **l'Hôtel social**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 3.532,14 € TTC.

DECIDE d'allouer à monsieur **François**, qui a effectué des travaux, une subvention d'un montant de 379,80 € TTC.

A l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

05-275 : Versement d'une subvention municipale à l'Office de Promotion et de Tourisme en Queyras, pour l'organisation des « jeux neige et montagne handisport » de 2006

DECIDE de verser une subvention de 2.000 € (deux mille euros) à l'Office de Promotion et de Tourisme en Queyras pour l'organisation des « jeux neige et montagne » de 2006.

A l'unanimité

05-276 : Approbation de l'avenant n° 3 à la convention passée entre la ville et l'association « Tremblay Espace Evasion » pour l'attribution d'une subvention

DECIDE d'allouer des moyens financiers à l'association « Tremblay Espace Evasion » par l'intermédiaire d'une subvention complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros).

APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention passée entre la ville et l'association « Tremblay Espace Evasion ».

AUTORISE monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer cet avenant.

A l'unanimité des votants

SPORTS

05-277 : Suppression du tarif « franc/élève » relatif à la participation aux frais de fonctionnement des installations sportives concernant les établissements scolaires du second degré

DECIDE la suppression du tarif franc/élève, à compter de l'année 2005, en direction des lycées et des collèges de la ville.

A l'unanimité

TRAVAUX

05-278 : Démolition d'un bâtiment au centre de vacances Raymond Bianchi :

- Modification du patrimoine

AUTORISE monsieur le Député-maire à faire procéder à la démolition d'un hangar situé au centre de vacances Raymond Bianchi, sis Château d'Amenon - 72900 Saint-Germain-d'Arcé.

A l'unanimité

05-279 : Marché d'entretien du patrimoine vert - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer les marchés et tout acte relatif à cette affaire, à passer avec les sociétés :

➤ **Lot 1** : « Entretien des espaces verts » : société **VIAPARK**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 180.000 € HT et 400.000 € HT,

➤ **Lot 2** : « Elagage et abattage » : société **SE3V**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 80.000 € HT et 320.000 € HT.

A l'unanimité

05-280 : Marché de travaux d'entretien de la voirie communale - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire, à passer avec la société :

➤ **UNION TRAVAUX**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 340.000 € HT et 1.260.000 € HT.

A l'unanimité

05-281 : Marché de nettoyage des voies et espaces publics - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer les marchés et tout acte relatif à cette affaire, avec la société :

➤ **Lot 1** : « Nettoyage du mobilier urbain et lavage de trottoirs » : société **OTUS**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 80.000 € HT et 240.000 € HT,

➤ **Lot 2** : « Ramassage de détritrus et balayage manuel » : société **OTUS**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 50.000 € HT et 200.000 € HT.

A l'unanimité

05-282 : Marché d'entretien du réseau d'assainissement - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer les marchés et tout acte relatif à cette affaire, avec la société :

➤ **Lot 1** : « Travaux d'entretien du réseau d'eaux pluviales » : société **CIG**, pour un montant minimum et maximum annuel de chaque lot compris entre 100.000 € HT et 350.000 € HT,

➤ **Lot 2** : « Travaux d'entretien du réseau d'eaux usées » : société **CIG**, pour un montant minimum et maximum annuel de chaque lot compris entre 100.000 € HT et 350.000 € HT,

A l'unanimité

05-283 : Marché de traitement et de valorisation des déchets industriels des services municipaux - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer les marchés et tout acte relatif à cette affaire, avec les sociétés :

➤ **Lot 1** : « Déchets industriels banaux et pneus » société **REP**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 80.000 € HT et 300.000 € HT,

➤ **Lot 2** : « Déchets verts » société **REP**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 10.000 € HT et 40.000 € HT,

➤ **Lot 3** : « Déchets toxiques » société **LABO SERVICE**, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 4.000 € HT et 16.000 € HT.

A l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

05-284 : Création d'un poste d'agent de surveillance pour la sortie des écoles

CREE un poste supplémentaire d'agent de surveillance de la sortie des écoles à compter du 16 décembre 2005, et modifie le tableau des effectifs comme suit :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
Agent de surveillance de la sortie des écoles	18	19
		<u>A l'unanimité</u>

05-285 : Créations d'emplois saisonniers pour le centre de vacances d'Amnon

CREE les emplois saisonniers suivants :

PERIODE	PERSONNEL TECHNIQUE	PERSONNEL D'ANIMATION
Du 13 au 17 février 2006	1 agent technique 4 agents des services techniques	
Du 9 au 21 avril 2006	1 agent technique 5 agents des services techniques	2 adjoints d'animation rémunérés sur le 5 ^{ème} échelon de l'échelle 4 7 agents d'animation qualifiés
Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2006	1 agent technique 6 agents des services techniques	2 adjoints d'animation rémunérés sur le 5 ^{ème} échelon de l'échelle 4 10 agents d'animation qualifiés

A l'unanimité

05-286 : Suppressions/créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs

A compter du 16 décembre 2005 :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
- 7 agents administratifs	74	67
+ 7 agents administratifs qualifiés	21	28
- 17 agents d'entretien	105	88
+ 17 agents des services techniques	-	17
- 1 éducateur de jeunes enfants	10	9
+ 1 éducateur principal de jeunes enfants	1	2
- 2 agents d'animation	26	24
+ 2 agents d'animation qualifiés	-	2
- 1 conseiller des activités physiques et sportives	3	2
+ 1 éducateur des activités physiques et sportives	10.5	11.5.

A l'unanimité

05-287 : Création d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service

DECIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, le bien sis rue 33-35 Hector Berlioz est affecté en logement de fonction pour nécessité absolue de service.

PRECISE que ce logement sera mis à disposition du gardien, dont les fonctions nécessitent une présence constante.

DIT qu'à ce titre l'intéressé bénéficiera de la prise en charge totale des frais de loyer, EDG, GDF, EAU, relatifs à ce logement.

A l'unanimité

05-288 : Suppressions de postes

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

A compter du 17 décembre 2005 :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
1 conseiller socio-éducatif	1	-
1 élève conservateur	1	-
1 infirmière de classe supérieure	3	2
1 infirmière de classe normale	9	8
1 auxiliaire de puériculture chef	4	3
1 agent administratif	67	66.

A l'unanimité

05-289 : Rémunération et compensation des astreintes et des permanences

RAPPORTE la délibération n° 05-249 du 10 novembre 2005.

ADOpte le principe du versement d'indemnités d'astreintes, d'intervention et de permanence, selon les modalités figurant dans les tableaux affichés en mairie : service Accueil, 1^{er} étage.

DIT que ces indemnités et compensations seront applicables à tout agent territorial titulaire, stagiaire ou non-titulaire qui effectue une astreinte ou une permanence, dès lors qu'il peut y prétendre.

PRECISE qu'en application des textes en vigueur, ces montants seront augmentés de 50 % si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte ou de la permanence.

PRECISE que ces indemnités seront versées mensuellement et revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur applicables aux fonctionnaires.

A l'unanimité

DIVERS

05-290 : Protection fonctionnelle - Renonciation de la commune de Tremblay-en-France

DECIDE de renoncer à la somme de 300 € mise à la charge de monsieur Michel Trenado par jugement du 3 octobre 2005 du Tribunal de grande instance de Bobigny au titre de la protection fonctionnelle.

FIXE à 1 € symbolique la somme sollicitée.

A l'unanimité

05-291 : Marché relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien ménager des bâtiments et équipements communaux :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer les marchés avec les sociétés concernées, ainsi que tout document s'y rapportant :

➤ **Lot n° 1**, l'offre de la société **ANER**, pour un montant de :

- 200.000 € HT (239.200 € TTC) minimum,
- 800.000 € HT (956.800 € TTC) maximum.

➤ **Lot n° 2**, l'offre de la société **FRANCE CLAIRE**, pour un montant de :

- 30.000 € HT (35.880 € TTC) minimum,
- 120.000 € HT (143.520 € TTC) maximum.

➤ **Lot n° 3**, l'offre de la société **ANER**, pour un montant de :

- 25.000 € HT (29.900 € TTC) minimum,
- 100.000 € HT (119.600 € TTC) maximum.

A l'unanimité

05-292 : Personnel communal - Remise gracieuse de dette

DECIDE d'annuler les titres de recettes pour un montant total de 353,19 €, émis à l'encontre de monsieur Ngninteng Thierry, décédé, en effectuant une remise gracieuse.

A l'unanimité

La séance est levée à 21 heures et 30 minutes

La secrétaire de séance :

Madame Amblot

--oOo--